Grisy-les-Plâtres
Commune du Vexin français

Pour vous protéger de certaines maladies infectieuses, faites-vous vacciner



L'Assurance Maladie du Val-d'Oise rappelle l'importance de se faire vacciner pour se protéger et protéger les autres, en particulier les personnes les plus fragiles.

En fonction de son âge, un calendrier vaccinal permet de vérifier si on est à jour de ses vaccins. En cas de doute, un point avec le médecin traitant peut être nécessaire.

Pour lutter contre de nombreuses maladies infectieuses graves pouvant entraîner des complications et des séquelles parfois invalidantes, la vaccination reste un moyen efficace.

Infos pratiques

S'agissant de ***la vaccination contre la Covid-19,*** une campagne de rappel est mise en place depuis le 15 avril jusqu'au 16 juin. Sont concernées les personnes de 80 ans et plus, les résidents des EHPAD et toute personne présentant un risque de forme grave. La dernière injection ou infection doit remonter à 3 mois, aucun document à présenter au professionnel de santé, le vaccin est pris en charge à 100 %.

Documents
Vaccinations : communiqué de presse de l'Assurance maladie
Calendrier des vaccinations de la petite enfance aux personnes âgées
Les soigants de Grisy-les- Plâtres